



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 18/07/2016

Reçu en préfecture le 18/07/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 971-219711116-20160628-M\_201603056-DE

**VOTE**

Pour : 18  
Contre : 00  
Abstention : 00

Ne prend pas part :  
**Adopté à l'unanimité**

=====  
Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

L'an deux mille seize, le **mardi vingt-huit juin**, suite à la convocation du jeudi seize juin, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à **dix-huit heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents** : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza (*départ à 21h39 et procuration donnée à GAMIETTE Julien*), MANIOC Alain , OPET Ghislaine, GOUBIN Fred (*départ à 23h22*), BARRE Augustina (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup> adjoint, 2<sup>ème</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, 4<sup>ème</sup> adjoint, 5<sup>ème</sup> adjoint, 6<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette , MATHIASIN Max (*arrivé à 19h10 et départ à 21h03* ), GAMIETTE Liliane(*départ à 23h20*), , FLEMIN Félix (*arrivé à 19h18 et départ à 22h58*)(*conseillers municipaux*),

**Absents excusés** : NICOISE Robert (Procuration à Alphonse GUILLAUME), PHILETAS Christina (Procuration à APPOLINAIRE Lionel)

**Sont absents** : NISUS Eric, SABAS Sydney, GAMIETTE Myonette, ALIDOR Fritz, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

**Secrétaire de séance** : Julien GAMIETTE

**Ont assisté** : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

**Secrétaire Administrative** : Eloïse CALVAIRE

Affichée le  
Deshaies le  
Le Maire

**n 5 JUL. 2016**

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter

**ADHESION DE LA VILLE A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT)**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

L'adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) vise les objectifs principaux suivants :



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 18/07/2016

Reçu en préfecture le 18/07/2016

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20160628-M\_201603056-DE

- 1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.
- 2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- 3/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- 4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Moins de 1 000 habitants : 52 €	De 1 000 à 4 999 habitants : 104 €	De 5 000 à 19 999 habitants : 220 €
De 20 000 à 49 999 habitants : 440 €	De 50 000 à 99 999 habitants : 880 €	Plus de 100 000 habitants : 1650 €

En conséquence, conformément au dernier recensement de 2013 notre commune compte 4323 Habitants, soit une cotisation annuelle de 104 €

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

### **DISPOSITIF DECISIONNEL**

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de madame le Maire,

**DECIDE, à l'UNANIMITE**

**Article 1** : d'**APPROUVER** l'adhésion de la Commune à l'association de l'ANDES

**Article 2** : de **DESIGNER** Madame SOMMEIL Nicole qui représentera la collectivité auprès de cette même association.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour expédition conforme,

Le Maire  
  
**Jeanny MARC**